

TERRITOIRES
DU
RUANDA-URUNDI

N° 123/A

Rappeler dans la réponse la date et le numéro

Réponse au n° 202/53

du 20 février 1936

ANNEXE

OBJET :

Réunion frontière

Ruhengeri....., le 3 mars 1936.....

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENGERI

Monsieur le District Commissioner,

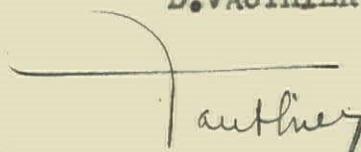
En réponse à votre lettre émarginée, j'ai l'honneur de vous faire savoir qu'il ne me sera pas possible de me rendre à Chahafi après le 24 mars 1936.

En effet, étant sur le point de rentrer en Europe (au début d'avril), je serai sollicité par d'autres travaux qui m'empêcheront, à mon grand regret, d'assister à la réunion frontière.

Veillez agréer, Monsieur le District Commissioner, l'assurance de mes sentiments distingués

L'Administrateur territorial

D. VAUTHIER



A Monsieur l'ASSISTANT DISTRICT COMMISSIONER du KIGEZI à KABALE
: : : : :